

La police tente d'étouffer la manifestation avec des matraques

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4366 - Jeudi 4 janvier 2018 - Prix : 10 DA

Après des décennies d'absence



Idir anime deux spectacles à Alger

Page 13

Le permis de conduire biométrique dès fin janvier

Permis à points, les raisons d'un retard

Page 3

Le régime iranien est-il menacé ?

Par Mohamed Habili

L'administration Trump, imitée en cela par les Saoudiens et les Israéliens, fait tout ce qu'elle peut pour attiser le feu de la contestation qui s'est déclaré dans une douzaine de villes iraniennes, et qui brûle depuis maintenant un peu plus d'une semaine. Malgré la vingtaine de morts déjà enregistrée, pas tous d'ailleurs dans les rangs des manifestants, la répression a jusqu'ici été mesurée, au regard en tout cas des potentialités dans ce domaine du régime iranien. Ni le nombre des manifestants ni la violence de leurs affrontements avec les forces de l'ordre ne sont tels qu'il faille dès à présent parler d'un début de soulèvement en Iran. Le fait que les troubles aient éclaté spontanément autorise tous les scénarios, certes, y compris celui de leur montée en puissance puis de leur généralisation, mais ce n'est pas à ce développement qu'ils font penser pour l'heure, mais bien plutôt aux événements de 2009, malgré la différence des contextes, des causes déclenchantes et des revendications. Un observateur extérieur et sans parti pris n'a d'autre attitude à adopter pour le moment que celle du « wait and see ». C'est du reste ce que fait tout le monde, à part bien sûr les plus hostiles au régime iranien, les Américains, les Saoudiens et les Israéliens, pour qui ces troubles sont une sorte de chance à saisir sur le vif, une étincelle sur quoi il faut souffler d'abondance afin de le transformer en un brasier puissant, destructeur ; autrement dit, une révolution.

Suite en page 3

Ouverture prochaine de la période des soldes d'hiver

Vraies réductions ou arnaques pour attirer les clients ?



Les soldes sont un événement attendu par les commerçants, faisant souvent leur plus gros chiffre d'affaires à cette période. Au-delà du contexte économique, la multiplication des offres et promotions toute l'année rendent les soldes moins intéressants pour le consommateur. Les avis des clients divergent quant à l'efficacité de la vente en soldes. Lire page 3

Nomination

Mohamed Nouas, nouveau P-dg du groupe Saidal

Page 4

Virus A H1N1/Algérie

Le ministère de la Santé dément la rumeur sur les cas de grippe porcine

Page 2

Virus A H1N1/Algérie

Le ministère de la Santé dément la rumeur sur les cas de grippe porcine

■ Sans le formuler de manière explicite, le département de Mokhtar Hasbellaoui a démenti la rumeur selon laquelle des cas de grippe porcine seraient recensés dans certains hôpitaux de la capitale. «Tous les cas de grippe enregistrés en Algérie sont des cas de grippe saisonnière», a soutenu le ministère de la Santé dans un communiqué publié avant-hier en début de soirée.

Par Lynda Naili

Le spectre de la pandémie à la grippe porcine qui a coûté la vie à près d'une quarantaine d'Algériens sur 567 cas confirmés en 2009, selon un bilan officiel de l'époque, resurgit neuf ans après, suite aux rumeurs colportées par certains médias qui, allant jusqu'à citer les services du laboratoire de référence de la grippe de l'Institut Pasteur d'Algérie (IPA), ont fait circuler une information sur le décès d'une personne et l'hospitalisation de trois autres parmi trente cinq cas de grippe A/H1N1 communément appelée «grippe porcine» enregistrés.

A ce titre, le ministère de la Santé a soutenu dans son communiqué que «tous les cas de grippe enregistrés en Algérie sont des cas de grippe saisonnière tous types confondus», qui touche des millions de personnes à travers le monde et «l'Algérie ne fait pas exception». Se voulant plus explicatif, le département de Hasbellaoui, rappelle que «cette année, la souche de la grippe est, à l'instar des années précédentes, constituée de 3 virus», faisant que «l'on ne peut alors parler de grippe porcine». Ce qui est, poursuivra-t-il, «scientifiquement faux puisque le A/H1N1 est devenu un virus humain et fait partie de la composante ordinaire de la grip-



pe saisonnière à l'instar du H3N2 et le virus du type B». Mieux. Le ministère de la Santé déplore que «chaque saison hivernale, la grippe saisonnière touche des millions de personnes et entraîne un demi-million de décès à travers le monde», et que «l'Algérie ne fait pas l'exception et enregistre chaque année des cas de grippe saisonnière». En outre, évoquant le b.a.-ba des premiers cours enseignés en matière de pathologies respiratoires, il dira que «la grippe est une infection respiratoire aiguë qui peut se révéler grave pour les personnes

affaiblies par des maladies chroniques ou âgées et pouvant causer leur décès». Aussi, affirmant que «le vaccin est disponible au niveau des structures sanitaires publiques et remboursé par l'assurance sociale au profit des personnes atteintes de maladies chroniques ou âgées», il indiquera que «la vaccination demeure le moyen le plus efficace pour prévenir la grippe saisonnière et ses complications».

En somme, si les complications, parfois mortelles, d'une grippe saisonnière sont en effet médicalement établies, il n'en

demeure pas moins que la menace de la grippe porcine reste toujours de rigueur, faisant que l'Algérie maintient toujours sa vigilance. Et pour cause, en 2015, un bilan arrêté par le ministère de la Santé avait indiqué que sur les 180 cas graves enregistrés, vingt personnes sont mortes suite à des complications d'une forme sévère de la grippe saisonnière, précisant que 11 d'entre elles avaient contracté le virus H1N1.

Pour rappel, en 2009, l'Algérie qui venait d'enregistrer son premier cas de grippe porcine porté

par une ressortissante algérienne accompagnée de ses deux enfants en provenance de Miami (USA), a connu une véritable alerte. A l'époque, dans un premier temps, le ministère de la Santé, sous l'ère de Said Barkat, avait nié toute existence de cas de grippe porcine. Sauf qu'après les premiers décès et la confirmation de la circulation du virus AH1N1, dans une conférence de presse organisée au siège de son département, il annonce que l'Algérie a atteint le dernier niveau d'alerte contre la pandémie. Face à cette situation, il dira que les autorités sanitaires ont augmenté le nombre des hôpitaux de référence et renforcé les services de réanimation opérationnels en équipements, avant d'annoncer la réception d'un premier lot de 900 000 doses de vaccin contre la grippe A/H1N1, sur les 20 millions achetées par l'État, avec l'intention de mener une large campagne de vaccination contre cette pandémie. Une campagne qui, au final, n'aura pas abouti en raison du «retard» pris pour l'analyse de contrôle des vaccins en question au niveau de l'Institut Pasteur Algérie. Un retard pour lequel Sais Barkat dira tout bonnement ne pas pouvoir «faire pression sur les experts pour accélérer les tests».

L. N.

Grève nationale et illimitée des médecins résidents depuis le 24 décembre

La police tente d'étouffer la manifestation avec des matraques

Lors d'un accrochage entre la police et les médecins résidents qui effectuaient une marche pacifique au CHU Mustapha-Pacha à Alger, plusieurs personnes ont été blessées, dont un grave. Depuis le 24 décembre, les médecins résidents, au sein des diverses structures de santé du pays, organisent des rassemblements et piquets de grève pour revendiquer «la réforme du service civil, leur inclusion dans les œuvres sociales des hôpitaux, la dispense du service national dans les mêmes conditions que les autres citoyens ainsi que l'amélioration des conditions de travail». Hier encore, Plusieurs centaines de médecins résidents venus de plusieurs wilayas du pays (Oran, Tizi Ouzou, etc.) se sont rassemblés à l'intérieur de l'hôpital Mustapha-Pacha à Alger pour exprimer leur mécontentement. Par la suite, les manifestants ont voulu sortir du CHU et tenté de faire une marche dans la rue, malheureusement ils se sont retrouvés coincés devant

le portail principal du CHU. Ce dernier a été totalement verrouillé par les forces de l'ordre qui ont mis en place un important dispositif empêchant quiconque d'entrer ou de sortir, obligeant les patients à emprunter le portail secondaire pour entrer ou quitter l'hôpital. Le verrouillage du portail principal a engendré une série d'accrochages entre les manifestants et les policiers. Les forces de l'ordre ont alors fait usage de matraques contre les médecins résidents scandant des slogans tels que «Bac+12» ou encore «Ulach smah ulach». Plusieurs blessés sont à noter, dont un grave ayant été évacué par les manifestants. Malgré ces accrochages, les médecins résidents ont continué leur manifestation devant le portail principal. Rappelons que plusieurs dizaines de résidents se sont rassemblés, il y a deux jours déjà, dans la cour centrale du Centre hospitalo-universitaire Mustapha-Pacha d'Alger. Munis de banderoles, ils ont scandé des slogans rappel-



lant leurs revendications, dont les principales sont la réforme du service civil, leur inclusion dans les œuvres sociales des hôpitaux, la dispense du service national dans les mêmes conditions que les autres citoyens ainsi que l'amélioration des conditions de travail. Ce mouvement de protestation prive les hôpitaux d'une grande partie de leur personnel et

a créé une situation d'exception, gérée différemment d'un service à l'autre. Au CHU Mustapha, les services d'urgences continuent à fonctionner normalement, les médecins résidents ayant consenti à assurer les gardes et les urgences pendant toute la durée de la grève. Dans les autres unités, la situation varie en fonction de l'organisation mise en

place par les chefs de services. «Au service de pédiatrie, tout fonctionne normalement, les consultations sont faites et les urgences sont convenablement prises en charge», a affirmé un médecin du service. Pour lui, ce bon fonctionnement du service de pédiatrie est dû «à la bonne organisation mise en place par le chef de service qui a affecté les assistants et maîtres-assistants aux postes désertés par les médecins résidents grévistes». Cette organisation efficace mise en place au service de pédiatrie n'est pas généralisée à tout l'hôpital. Ainsi, des services ont suspendu les consultations et les examens de routine qui étaient «en grande partie pris en charge par les résidents», selon un médecin radiologue. C'est le cas, notamment, au service central de radiologie, où seul un service minimum est assuré par les assistants et maîtres assistants, selon un médecin du service.

Thinhinene Khouchi

Ouverture prochaine de la période des soldes d'hiver

Vraies réductions ou arnaques pour attirer les clients ?

■ Les soldes sont un événement attendu par les commerçants, faisant souvent leur plus gros chiffre d'affaires à cette période. Au-delà du contexte économique, la multiplication des offres et promotions toute l'année rendent les soldes moins intéressants pour le consommateur. Les avis des clients divergent quant à l'efficacité de la vente en soldes.

Par Meriem Benchaouia

Certains estiment que c'est l'occasion d'acquiescer des produits à bas prix où les démarques sont respectées, d'autres y voient une véritable arnaque pour attirer les clients. En effet, les clients, souvent conduits par l'idée de faire la bonne affaire, sont souvent déçus. Il se trouve que certains prix ne sont pas vraiment soldés. C'est d'ailleurs le témoignage de certains citoyens. En Algérie, les véritables soldes «n'existent pas». Il s'agit d'une pratique trompeuse juste pour attirer les clients, affirme un père de famille, selon lequel «des remises symboliques sont appliquées sur des stocks morts». Au titre de l'année 2018, la période hivernale des ventes en soldes démarra prochainement à travers l'ensemble des wilayas et se déroulera durant une période allant de janvier à mars de l'année en cours, a indiqué le ministère de Commerce sur son site web. «Il est porté à la connaissance de l'ensemble des acteurs économiques (commerçants et professionnels) et consommateurs que la période hivernale des ventes en soldes au titre de l'année 2018 démarra prochainement à travers l'ensemble des wilayas et se déroulera durant la période comprise entre les mois de janvier, février et mars de l'année en cours», lit-on dans la publication. Le ministère a noté que l'organisation de ces ventes en soldes «constitue une opportunité importante pour les commerçants afin de dynamiser et de promouvoir leurs activités et offre aux consommateurs l'occasion de bénéficier d'un choix plus varié et à des prix



promotionnels de divers biens et services». Selon la même source, les soldes d'hiver se dérouleront conformément aux dispositions du décret exécutif n° 06-215 du 18 janvier 2006, fixant les conditions et les modalités de réalisation des ventes en soldes, des ventes promotionnelles, des ventes en liquidation de stocks, des ventes en magasins d'usines et des ventes au déballage. Pour rappel, selon le texte de ce décret exécutif, les «ventes en soldes constituent les ventes au détail précédées ou accompagnées de publicité et visant, par une réduction de prix, l'écoulement accéléré de biens détenus en stock». «Ces ventes en soldes ne peuvent porter que sur des biens acquis par l'agent économique depuis trois mois au minimum, à compter de la date de début de la période des soldes, qui sont autorisés deux fois par année civile, soit en période hiver-

nale et estivale», selon le texte de ce décret.

Des dates propres à chaque wilaya

D'autre part, selon le département ministériel, les dates de déroulement de ces soldes d'hiver applicables à chaque wilaya ont été fixées par arrêtés des walis concernés et ce, en application des dispositions du décret exécutif n° 06-215. En effet, le décret exécutif stipule que «les dates de déroulement des ventes en soldes sont fixées au début de chaque année, par arrêté du wali, sur proposition du directeur de wilaya du commerce territorialement compétent après consultation des associations professionnelles concernées et des associations de protection des consommateurs», alors que l'arrêté pris dans ce cadre est rendu public par tous moyens appropriés. De même, le

texte stipule que tout agent économique concerné doit rendre publiques, par voie d'affichage sur la devanture de son local commercial et par tous autres moyens appropriés, les dates de début et de fin des ventes en soldes, les biens concernés, les prix pratiqués auparavant et les réductions de prix consenties qui peuvent être fixes ou graduelles. Les ventes en soldes sont réalisées par les agents économiques dans les locaux où ils exercent leur activité, alors que les biens devant faire l'objet des ventes en soldes sont exposés à la vue de la clientèle, séparément des autres biens. L'agent économique désirant réaliser des ventes en soldes doit déposer, auprès du directeur de wilaya du commerce territorialement compétent, une déclaration accompagnée de la copie de l'extrait du registre du commerce ou la copie de l'extrait du registre de l'artisanat et des métiers, la liste et les quantités des biens devant faire l'objet des ventes en soldes, l'état reprenant les réductions de prix à appliquer ainsi que les prix pratiqués auparavant. «Tout dépôt de dossier conforme donne lieu à la délivrance, séance tenante, d'une autorisation qui permet à l'agent économique d'entamer les ventes en soldes durant la période fixée», note ce même texte. Par ailleurs, le ministère de Commerce assure que ses différents services restent à la disposition des agents économiques pour toute information ou demande d'explications, et ce, par le biais de la cellule d'écoute du ministère de Commerce, à travers l'adresse électronique www.commerce.gov.dz. M. B.

Le permis de conduire biométrique dès fin janvier

Permis à points, les raisons d'un retard

L'opération de délivrance du permis de conduire biométrique devrait être entamée dès la fin janvier en cours, permettant ainsi l'entrée en vigueur dès juillet prochain du système du permis à points, a annoncé le directeur du Centre national de prévention et de sécurité routière (CNPSR), Ahmed Naït El-Hocine, qui explique les raisons du retard sur les ondes de la Radio nationale. La confection du permis de conduire biométrique a été entamée en avril dernier, alors que la mise en œuvre de la nouvelle loi relative au permis de conduire à points devait entrer en vigueur fin 2017. «Nous avons eu un petit contretemps, mais la distribution des permis biométriques devrait avoir lieu dès la fin janvier en cours, alors que l'entrée en vigueur du système du permis à points interviendra à partir de juillet prochain», a affirmé le responsable sur les ondes de la Radio nationale. Selon lui, les raisons du retard dans l'édition du permis de conduire biométrique sont essentiellement liées à l'im-

portation des matières premières pour sa fabrication, à l'installation de la chaîne de production au niveau de l'imprimerie officielle ainsi qu'au développement des logiciels pour les puces installées sur ces supports électroniques. «Il fallait s'assurer plutôt du bon fonctionnement de ces permis avant de les distribuer», a-t-il fait valoir. Soulignant que le prototype du permis de conduire biométrique «est fin prêt» et que l'opération est en phase d'essais techniques, M. Naït El-Hocine a considéré que vu «l'ampleur de ce projet et sa complexité technique», ce «petit retard» dans sa mise en œuvre est «insignifiant». Evoquant l'impact attendu de l'introduction du permis à points sur le quotidien des automobilistes, notamment le retrait immédiat du permis de conduire dans certains cas d'infraction, le même responsable a avancé que «tout le système de sanction sera revu» avec la mise place de ce type de permis, laissant place au retrait des points en cas d'infraction ou délit routier. La mise en œuvre de la nouvelle loi

relative au permis de conduire aura également des «incidences positives» sur la circulation et la sécurité routières, selon M. Naït El-Hocine, telles que la réduction du nombre des accidents, et donc des décès, ainsi que la baisse des pertes dues à l'insécurité routière, estimées à 100 milliards de dinars annuellement. Pour le directeur du Centre de prévention et de sécurité routière, l'année 2018 sera celle de la sécurité routière. Les efforts de lutte contre les accidents de la circulation seront accentués.

Revenant aux statistiques, 32 921 accidents de la route ont été constatés durant les 11 premiers mois de 2015, il n'en a été enregistré que 23 532 durant la même période de 2017, soit une baisse de 30% des accidents corporels, permettant ainsi de sauver 1 200 vies. Citant des sources de la Gendarmerie nationale, l'intervenant note que 95% des accidents sont liés aux facteurs humains, c'est-à-dire le non-respect des règles de conduite ou l'excès de vitesse. Il cite égale-

ment l'état des infrastructures routières et des lacunes dans la signalisation pour laquelle il n'existe pas encore de schéma directeur. A ce propos, il a souligné qu'avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi relative au permis de conduire, la mise en place du permis à points et l'installation prochaine de la Délégation nationale à la sécurité routière, «l'année 2018 sera celle de la sécurité routière». La Délégation nationale à la sécurité routière, prévue par la nouvelle loi, et dont le décret de création sera publié «très prochainement», sera chargée essentiellement de la gestion du fichier national du permis de conduire, de la formation, de la surveillance et du contrôle de tous les projets qui seront lancés dans le domaine de la sécurité routière, a précisé M. Naït El-Hocine. L'organisation et les moyens de financement de cette Délégation, dans la conjoncture économique actuelle, «ont ajourné sa création», a-t-il expliqué. Avec la rationalisation des dépenses publiques, il a été décidé de finan-

LA QUESTION DU JOUR

Le régime iranien est-il menacé ?

Suite de la page une

Le problème, c'est que plus ils s'appliquent à l'alimenter, plus grand est le risque encouru de l'éteindre sous l'excès du combustible qu'ils déversent sur elle. En fait, le plus sûr moyen de faire retomber ce qui n'est encore que des troubles, c'est que ce soit eux qui les premiers les encouragent. Tout pouvoir en butte à une explosion menaçante ne tarde pas longtemps avant de mettre en cause une main étrangère, pour se donner le droit de réprimer ensuite d'une main de fer. Les autorités iraniennes, qui font encore preuve de retenue, peut-être seulement parce qu'elles ne se sentent pas en danger, disposent déjà de cet argument, du fait de l'empressement de leurs principaux ennemis étrangers à pousser à la roue. Soyons assurés qu'ils s'en serviront si les troubles viennent à s'amplifier. D'une façon générale, ce ne sont pas les troubles qui font tomber un régime, mais sa crise politique interne, sa division déjà effective en deux camps inconciliables, à qui il n'a manqué que l'occasion de se révéler à elle-même, d'éclater à la surface. Un régime ne tombe pas sous des assauts subis de l'extérieur, aussi puissants qu'ils puissent être. Il s'effondre, il s'écroule sous l'effet de ses propres contradictions internes, toujours à l'extrême bout d'un enchaînement d'événements irrépessables, un processus sans sujet dont les acteurs eux-mêmes sont les objets. On ne voit rien de tel en Iran. Or il existe un indice à cet égard qui ne trompe pas : le niveau de la répression appliquée par le régime pour garantir sa survie. Etant elle-même née d'une révolution, la République islamique d'Iran a veillé particulièrement à se doter des moyens de se défendre dans le cas d'une insurrection dirigée contre elle. Si elle ne les aigne pas en l'occurrence, c'est qu'elle ne voit pas encore qu'il y a pour elle péril en la demeure. M. H.

cer une partie du budget de cette structure et ses chantiers par 25% du produit des amendes forfaitaires des contrevenants routiers, a-t-il détaillé. S'agissant de la formation des conducteurs, le responsable a affirmé que la nouvelle loi prévoit «une refonte du système de formation actuelle» qui relèvera de la Délégation nationale à la sécurité routière, permettant de mieux préparer et former les conducteurs, ce qui réduira les accidents de la route, surtout que le facteur humain est responsable de 95% des accidents. A propos de certains cas de passe-droit permettant la restitution du permis de conduire après retrait pour infraction, M. Naït El-Hocine a assuré que le passage au permis à points réduira l'intervention humaine grâce à l'automatisation qui mettra fin à ce genre de pratiques.

Louiza Ait Ramdana

Nomination

Mohamed Nouas, nouveau P-dg du groupe Saidal

■ Le ministère de l'Industrie et des Mines a nommé Mohamed Nouas au poste de P-dg de Saidal en remplacement de Yacine Tounsi, apprend-on auprès de ce groupe pharmaceutique public.

Par Anis Ch.

Le choix de M. Nouas, dont la cérémonie d'installation s'est tenue jeudi dernier au siège de Saidal, «a été fait pour assurer la continuité des activités de l'entreprise ainsi que par sa connaissance de son fonctionnement car ayant fait partie de ses cadres», explique la même source. Le nouveau P-dg de Saidal est titulaire d'un diplôme d'Etat de pharmacie, obtenu en 1989 du Département de pharmacie de l'Institut national d'études supérieures en sciences médicales (INESM d'Alger), ainsi que d'un Diplôme d'études médicales spécialisées (DEMS) décroché en 1993 (spécialité pharmacie galénique) de l'INESM d'Alger, et d'un grade de maître-assistant en pharmacie galénique en 1994. Expert en pharmacie industrielle auprès du ministère de la Santé et enseignant de pharmacie galénique de grade maître-assistant depuis juillet 2004, M. Nouas a rejoint le groupe Saidal en 1994 où il a occupé plusieurs postes de responsabilité comme chercheur à l'Unité de recherche en médicaments et techniques pharmaceutiques (URMTP-Saidal), puis responsable du département des pâtes en 1995 avant d'occuper le poste de directeur de l'URMTP de 1995 à 1998. En 1999, il a été directeur central de la technolo-



Ph/D. R.

gie pharmaceutique à Biotic-Saidal (filiale de Saidal) de 2000 à 2003, puis directeur de l'usine El Harrach Biotic-Saidal de 2003 à 2010. M. Nouas a également été membre du conseil d'administration et membre fondateur

de la filiale Antibiotic-Saidal, ainsi que membre du conseil d'administration de la filiale Pharmed-Saidal et de Tassili arab pharmaceutical company (Taphco, laboratoire pharmaceutique de Rouiba réalisé en parte-

nariat entre Saidal et des entreprises pharmaceutiques arabes). En outre, à l'Institut Pasteur d'Alger, il a occupé le poste de chef de service du laboratoire central de contrôle de la qualité de 2011 à 2013, et chef de département des produits biologiques humains de 2013 à 2015, puis assistant du directeur général chargé de la production des vaccins et sérums à usage humain. Pour rappel, le groupe Saidal est une société par

actions au capital de 2,5 milliards de dinars, dont 80% sont détenus par l'Etat tandis que les 20% restants ont été cédés en 1999 par le biais de la Bourse à des investisseurs institutionnels et à des personnes physiques. Organisé en Groupe industriel, Saidal a pour mission de développer, de produire et de commercialiser des produits pharmaceutiques à usage humain.

A. Ch./APS

Industrie publique au 3^e trimestre

Les capacités de production utilisées à plus de 75%

La majorité des entreprises industrielles du secteur public a utilisé les capacités de production à plus de 75% au 3^e trimestre 2017, indique une enquête menée par l'Office national des statistiques (ONS). En outre, l'activité industrielle du secteur public a enregistré une hausse sur la même période, notamment dans les matériaux de construction, les textiles et cuirs et bois. Concernant le niveau d'approvisionnement en matières premières, il a été inférieur à la demande exprimée pour plus de 23%, essentiellement ceux des Industries de sidérurgie, mécanique, électrique et électronique (ISMMEE), de l'agroalimentaire et des textiles, ce qui a engendré des ruptures de stocks à plus de 25% d'entre ces entreprises. En outre, près de 45% des enquêtés du secteur public et près de 24% de ceux du privé ont connu des pannes d'électricité, conduisant à des arrêts de travail inférieurs à 12 jours pour l'ensemble des concernés. Par ailleurs, l'approvisionnement en eau a été suffisant selon la majorité des enquêtés. D'autre part, la demande pour les produits fabriqués a enregistré une hausse,

selon l'opinion des chefs d'entreprises du secteur public, essentiellement pour les ISMMEE et les matériaux de construction, et une baisse selon ceux du privé particulièrement dans l'agroalimentaire. Près de 73% des enquêtés du secteur public et plus de 33% de ceux du privé ont satisfait toutes les commandes reçues. Néanmoins, il a subsisté des stocks de produits fabriqués pour la majorité des concernés du secteur public et pour plus de 40% de ceux du privé.

Baisse des effectifs, notamment dans le secteur privé

Durant le 3^e trimestre 2017, les effectifs ont connu une baisse, selon les chefs d'entreprises enquêtés. La baisse est plus prononcée, selon ceux du secteur privé. Plus de 87% des concernés du secteur public et 34% de ceux du secteur privé jugent le niveau de qualification du personnel «suffisant», tandis que près de 13% des enquêtés du secteur public et plus de 39% de ceux du privé déclarent avoir trouvé des difficultés à recruter. Près de 92% des chefs d'entre-

prises publiques et près de 75% de ceux du secteur privé ont déclaré n'avoir pu produire davantage en embauchant du personnel supplémentaire. Sur le plan financier, près de 46% des chefs d'entreprises du secteur public ont jugé «bon» l'état de la trésorerie alors qu'il reste «normal» pour près de 29% de ceux du privé. Plus de 20% des chefs d'entreprises du secteur public et la plupart de ceux du privé ont recouru à des crédits bancaires. Près de 70% des premiers et près de 31% des seconds n'ont pas trouvé de difficultés à les contracter. Par ailleurs, en raison de la vétusté et des problèmes de maintenance des équipements, près de 62% du potentiel de production du secteur public enquêté et près de 21% de celui du privé ont connu des pannes, engendrant des arrêts de travail inférieurs à 6 jours pour plus de la moitié des concernés du secteur public. La majorité des enquêtés du secteur public et plus de 83% de ceux du privé déclarent pouvoir produire davantage en renouvelant leurs équipements et sans embauche supplémentaire du personnel.

Safy T.

Retard dans la réalisation de programmes LSP à Constantine
Ultimatum jusqu'à mars pour relancer les chantiers

Un ultimatum jusqu'au mois de mars prochain a été donné par le wali de Constantine aux promoteurs ayant accusé des retards dans la réalisation de programmes de logement sociaux participatif (LSP) pour relancer les chantiers et permettre leur réception dans les meilleurs délais. Au cours d'une rencontre tenue mardi après-midi avec les 18 promoteurs retardataires, Abdessamie Saïdoune a instruit à l'effet d'accélérer les travaux de réalisation de ces programmes et permettre leur réception dans les meilleurs délais. A côté du délai accordé pour rattraper le retard et corriger les défaillances, «des mesures coercitives seront prises à l'encontre de toute entreprise défaillante», a affirmé le chef de l'exécutif local lors de cette rencontre d'évaluation au cours de laquelle les promoteurs concernés ont eu à présenter la consistance de leurs programmes et expliquer les causes

du retard enregistré dans la livraison des projets. Les directeurs de l'exécutif chargés de l'habitat et des équipements publics ont été instruits à l'effet de ne plus accorder de projets de réalisation de logements ou autres établissements d'accompagnement aux promoteurs «défaillants» et ce, jusqu'à ce qu'ils finalisent leurs projets en cours. Le wali a également exhorté les responsables de la direction du logement à établir des plannings de suivi de l'avancement des travaux et des rapports sur l'évolution des chantiers. Un quota de 300 LSP relevant d'un programme global de 450 unités de même type lancé en réalisation à la ville Massinissa depuis 2012, sera réceptionné dans «quelques jours», a-t-on annoncé au cours de cette rencontre, précisant que le restant du programme, soit 150 logements, seront réceptionnés en deux phases, en mars et mai prochains.

Adel C.

Lait et sucre

La facture des importations augmente

■ La facture d'importation des laits, sucre et sucreries a connu une hausse sur les onze premiers mois de l'année 2017, selon les Douanes.

Par Anissa A

La facture d'importation du Groupe des produits alimentaires a augmenté à 7,75 milliards de dollars sur les onze premiers mois de l'année 2017 (contre 7,53 milliards de dollars durant la même période de 2016), soit une hausse de près de 3%, détaille le Centre national de l'information et des statistiques des Douanes (Cnis). Cependant, sur les principaux produits alimentaires, seules les importations des céréales et des viandes ont enregistré une baisse mais légère. Ainsi, les céréales (blé dur, tendre...), semoule et farine ont été importées pour un montant de 2,54 milliards de dollars contre 2,63 milliards de dollars, en baisse de 87 millions de dollars (-3,31%), détaille le Centre national de l'information et des statistiques des Douanes (Cnis). Les viandes ont été importées pour 181,52 millions de dollars contre 219,23 millions de dollars, soit une diminution de 38 millions de dollars (-17,2%). Pat contre, la facture d'importation du lait et produits laitiers a bondi à 1,31 milliard de dollars entre début janvier et fin novembre 2017, contre 897,92 millions de dollars durant la même période de l'année dernière, en augmentation de 412 millions de dollars correspondant à une hausse de près de 46%. Une même tendance haussière est constatée pour le sucre et sucreries dont les importations se sont chiffrées à 957,48 millions de dollars contre 830,04 millions de dollars, en hausse de plus de 127 millions de dollars (+15,3%). Quant à la facture d'importation du café et thé, elle a atteint 394,03 millions de dollars contre 371,74 millions de dollars, en hausse de plus de



Ph.D. R.

22 millions de dollars (+6%). Pour les légumes secs et autres, ils ont été importés pour un montant de 376,27 millions de dollars contre 283,47 millions de dollars, soit une augmentation de près de 93 millions de dollars (+32,7%).

Nette augmentation des importations des huiles alimentaires brutes

Concernant les huiles destinées à l'industrie alimentaire (classées dans le Groupe des biens destinés au fonctionnement de l'outil de production), leurs importations ont grimpé à 779,28 millions de dollars contre 638,75 millions de dollars, en hausse de plus de 140 millions de dollars (+22%). Ainsi, la facture globale du Groupe des produits alimentaires et des huiles destinées à l'industrie alimentaire a coûté 8,53 milliards de dollars sur les onze premiers mois de 2017 (contre 8,17 milliards de dollars sur la même période de 2016). Par ailleurs, la facture d'importation des médicaments a reculé en passant à 1,71 milliard de dollars contre 1,84 milliard de dollars, en baisse de plus de 133 millions de dollars (-

7,25%). Pour rappel, de nouveaux mécanismes d'encadrement des opérations d'importation de marchandises dont des produits alimentaires ont été mis en place et applicables dès le 1er janvier 2018, dans le but de réduire le déficit commercial. Ainsi, concernant les mesures à caractère tarifaire prévues par les dispositions de la loi de finances pour 2018, il a été procédé à l'élargissement de la liste des marchandises soumises à la Taxe intérieure de consommation (TIC) au taux de 30% pour le saumon, fruits secs sans coques et autres fruits séchés, épices, sucreries, confiseries, préparations à base d'extraits et d'essence (liquide et autres). Aussi, il a été relevé les droits de douane pour les graines de tournesol, les préparations d'arachides, confiture, compléments alimentaires, sodas, eaux minérales et autres boissons. En outre, il a été décidé de la suspension provisoire d'importation des fromages, yaourt et produits lactés, fruits secs, fruits frais (à l'exception de la banane), légumes frais (à l'exception de l'ail), viandes (à l'exception de certaines catégories), dérivés de maïs, préparation de viandes, préparation de poissons, sirop de glucose, chewing-

gum et bonbons, chocolats, produits de viennoiserie, pâtes alimentaires, dérivés de céréales, conserves de légumes, tomates préparées ou conservées, confitures et gelées, fruits conservés ou préparés, jus, préparations alimentaires, préparations pour soupes et potages, eaux minérales, pigments, arômes, papiers d'hygiène, dextrine et autres amidons. Le ministère du Commerce a indiqué, mardi dernier, que l'accès aux licences d'importation et plus particulièrement celles devant régir les contingents tarifaires fixées dans le cadre de l'Accord d'Association avec l'Union européenne et s'appliquant essentiellement sur les produits agricoles et agroalimentaires, s'effectuera par voie d'adjudication, sur la base d'une mise à prix, par référence au modèle de cahier des charges approuvé par l'arrêté interministériel fixant les conditions et les modalités d'accès par voie d'enchères au contingent ou à ses tranches, note la même source. L'avis public d'ouverture du contingent précisera la nature et la consistance des marchandises dont l'importation est soumise à l'obtention d'une licence. Seuls les opérateurs économiques, dont l'activité de production ou de dis-

tribution est liée directement aux produits soumis au contingent ouvert, peuvent soumissionner pour l'accès au contingent ou à ses tranches. La désignation des produits et leurs positions tarifaires sont précisées dans les avis d'ouverture du contingent.

A. A. /APS

Allemagne Le taux de chômage à son plus bas niveau depuis la réunification en 1990

LE TAUX de chômage en Allemagne a stagné en décembre à 5,5% en données corrigées des variations saisonnières, tandis que sur l'ensemble de l'année, il a baissé à 5,7%, un niveau plus bas depuis la réunification du pays en 1990. L'an passé, le nombre de chômeurs dans la première économie européenne a reculé de 158.000 personnes pour atteindre 2,53 millions de personnes sans emploi, d'après les chiffres publiés mercredi par l'Agence pour l'emploi. Depuis plusieurs années, l'Allemagne voit son taux de chômage annuel diminuer à mesure que sa conjoncture s'améliore. Il est passé de 6,9% en 2013 à 6,7% en 2014, 6,4% en 2015 puis 6,1% en 2016, avant de passer sous la barre des 6% en 2017. «Le marché du travail a connu un très bon développement en 2017: le nombre moyen de personnes sans emploi a baissé pour la quatrième année consécutive (...) et la demande des entreprises pour de nouveaux salariés a de nouveau augmenté par rapport à l'année précédente», a commenté dans un communiqué Detlef Scheele, chef de l'Agence pour l'emploi.

R.E.

Pétrole

Le Brent à plus de 66 dollars

Les prix du pétrole montaient un peu hier en cours d'échanges européens, tout en restant à courte distance de ses sommets en plus de deux ans et demi atteints la veille sur fond de mouvement de tensions internes en Iran. En début d'après-midi, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mars valait 66,71 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 14 cents par rapport à la clôture de mardi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour le contrat de février prenait 13 cents à 60,50 dollars. «Les cours du brut restent élevés mais Brent et WTI sont redescendus de leurs sommets en raison d'une stabilisation du dollar et de craintes de voir l'Iran chercher à accroître sa production de pétrole, rompant ainsi avec ses obligations

vis-à-vis de l'Opep (Organisation des pays exportateurs de pétrole), afin de calmer la contestation dans le pays, ont commenté des analystes. L'Opep, dont l'Iran est le troisième plus grand producteur, s'est associé depuis fin 2016 à dix autres producteurs, dont la Russie, pour limiter les extractions et ainsi écoulé une partie des abondantes réserves mondiales». Selon des représentants de l'industrie pétrolière en Iran, «les violentes manifestations n'ont pour l'instant pas eu d'impact sur la production ni les exportations de pétrole du pays», ont relevé les experts. «Mais la situation pourrait évoluer si les Etats-Unis venaient à imposer de nouvelles sanctions voire remettre en question l'accord sur le nucléaire iranien», ce qui justifie une certaine prime de risque appliquée aux cours, a-t-on expliqué. Cependant, la réouverture annon-

cée ce weekend du principal oléoduc de la mer du Nord après près de trois semaines d'arrêt a ôté l'une des raisons fondamentales majeures à la récente hausse des cours, alors ceux-ci sont à la merci d'un mouvement de correction, en particulier si les réserves de pétrole américaines s'étoffent, ont prévenu les analystes. En raison du jour férié lundi pour le nouvel an, les données sur les réserves américaines de pétrole publiées chaque semaine par le département américain de l'Energie (DoE) seront connues jeudi, avec un jour de décalage. Selon les prévisions des analystes, les réserves de brut auraient baissé de 5 millions de barils la semaine dernière, tandis que celles d'essence se seraient étoffées de 2 millions de barils et celles de produits distillés auraient augmenté de 500 000 barils.

Salem K.

Sidi Bel-Abbès

Plusieurs projets du secteur des ressources en eau concrétisés en 2017

■ Plusieurs projets du secteur des ressources en eau ont été concrétisés en 2017 dans le cadre du renforcement de l'alimentation en eau potable (AEP) au profit de 52 communes de la wilaya de Sidi Bel-Abbès, a-t-on appris du directeur du secteur.



Par Lyes B.

Ces projets ont porté sur la réalisation de quatre réservoirs d'eau au niveau des communes de Talmouni, Ain El Berd, Teffousra et Makedra, soit un volume global de 2000 mètres cubes, outre la mise en service de trois réservoirs d'eau à Sidi Lahcen, Marhoun et Sidi Bel-Abbès, soit une capacité globale de 1500 m³ et l'équipement

de 4 forages pour renforcer l'alimentation en eau potable à Tenira, Ain Bent Soltane et Ras El Ma, a indiqué Abdelkader Lattab. Plusieurs opérations du secteur ont été achevées dont celle du raccordement aux réseaux d'alimentation en eau potable de Chott El Gharbi pour alimenter neuf communes du sud de la wilaya avant l'été prochain, dont Oued Sebaa, Rdjem Demouche, Moulay Slissen, Hessaiba, Ain Tedlamine, Benbadis,

Chetouane et Bir Lehman, qui seront dotés de 11 000 m³ permettant un approvisionnement régulier en eau potable. Des opérations d'aménagement des réseaux de distribution d'eau et de réalisation de 60 km d'adduction en eau potable ont été concrétisées à Bir Lahmam, Oued Sebaa, Rdjem Demouche, Hessaiba, Ain Tedlamine, Moulay Slissen, Chetouane et Benbadis, dans le cadre de la réception de l'eau de Chott El

Gharbi, a-t-on ajouté. Par ailleurs, certaines actions inscrites dans le cadre de la protection des communes des crues ont été concrétisées à Tenira, Sidi Lahcen, Marhoun, Bir Lahmam et Sidi Chaib, a souligné le directeur des ressources en eau, avant d'ajouter que la station de traitement des eaux usées du nord de la wilaya proche du pôle universitaire était en panne depuis des années et a été rénovée en 2017. L'année

2017 a connu aussi le lancement de la réalisation de certains travaux pour la réalisation de trois réservoirs d'eau à Ain El Berd, Sîsef et Tefsour, soit une capacité totale supplémentaire estimée à 1 500 m³, selon le même responsable. Le secteur des ressources en eau à Sidi Bel-Abbès offre, a indiqué M. Lattab des perspectives prometteuses cette année pour atteindre l'objectif fixé de raccordement en eau potable à travers les 52 communes de la wilaya. La wilaya de Sidi Bel-Abbès est déficitaire en ressources hydriques. Un taux de 66 % de ses besoins en eau est satisfait par les wilayas limitrophes. L. B./APS

Skikda Plus de 1 760 nouveaux enseignants en formation pédagogique

PAS MOINS de 1 765 nouveaux enseignants de la wilaya de Skikda suivent une formation pédagogique depuis le 23 décembre dernier, a-t-on appris du chargé de communication de la direction de l'éducation. D'une durée de 66 heures, ce stage qui se poursuivra jusqu'au 4 janvier, concerne les enseignants récemment placés, a indiqué Saddek Hefaidia, précisant que cette formation, dirigée par des inspecteurs, des directeurs d'établissements scolaires et des enseignants, a été consacrée à la présentation du programme pédagogique modifié et révisé. Les enseignants ciblés par cette formation ont été répartis sur dix centres à travers les grandes dairas de la wilaya, dont cinq au chef-lieu de wilaya, a ajouté la même source qui a cité entre autre celui de Mohamed Seddik Ben Yahia (consacré à la formation de 223 enseignants de lycée) et celui d'Abdesslam Boudebza (réservé à la formation de 625 enseignants de CEM). M. Hefaidia a également souligné que 827 enseignants du cycle primaire ont été répartis sur plusieurs autres centres selon leur lieu de résidence. Cette formation qui sera reconduite au cours «des prochaines vacances de printemps», sera ponctuée par des examens et des rapports de fin de stage, a encore fait savoir le même responsable. De son côté, le chef de service de la formation et de l'inspection auprès de la direction de l'éducation de la wilaya de Skikda, Abdelmadjid Gorfi, a assuré que ce stage de formation «se déroule dans d'excellentes conditions». R.R.

Béjaïa

Nouveaux prestataires pour l'achèvement rapide de la nouvelle gare maritime

De nouveaux prestataires de service ont été mobilisés pour contribuer à achever, dans les meilleurs délais, la réalisation de la nouvelle gare maritime, temps établis désormais au plus tard à la fin du mois de février prochain, a-t-on appris auprès de la direction générale de l'entreprise portuaire de Béjaïa (EPB). Cette décision a été entérinée après une évaluation de l'avancement du projet, jugé en état d'avancement «laborieux» du essentiellement aux carences en moyens humains et matériels, engagés sur le site par le maître de l'ouvrage, Batimétal en l'occurrence, et ses prestataires attirés. «Nous lui avons retiré une partie des prestations, principalement les œuvres secondaires et nous les

avons confié à d'autres opérateurs nationaux et locaux», a précisé le président directeur général (P-DG) du port, Djelloul Achour. Les prestations concernent le revêtement du sol et des façades, les revêtements résine pour les parkings, les aménagements extérieurs et l'éclairage de l'ouvrage, confiés ainsi séparément à une douzaine d'opérateurs, alors que tous les travaux restants sont maintenus à la charge de Batimétal, a-t-il expliqué. Mise en exploitation partielle en 2016 à l'occasion des périodes estivales, le projet, qui a déjà connu une multitude de glissements sur les délais contractuels, a vu sa réception de nouveau décalée, a-t-il dit. Sa livraison et sa mise en service intégrale avant l'été prochain est

jugée éminemment opportune, non seulement pour améliorer les prestations d'accueil des voyageurs durant cette période, mais aussi pour concrétiser un nouveau challenge, celui de la multiplication des dessertes vers et à partir de Béjaïa en direction de l'étranger. Des négociations avancées sont à l'œuvre avec des compagnies internationales, notamment Tunis (Tunisie), Split (Croatie) et Genes (Italie), pour en assurer les rotations y afférentes. «On devrait concrétiser, notamment pour Tunis et Split, dès le mois de juillet prochain», a assuré M. Achour.

Hocine A.

Guelma

Légère baisse de la production agrumicole

Une récolte de 139 525 quintaux d'agrumes est attendue cette année dans la wilaya de Guelma, connaissant une légère baisse par rapport à l'exercice précédent où 144 115 qx ont été récoltés, a-t-on appris auprès de la direction des services agricoles (DSA). La chargée de communication de cette direction, Leila Hamouche a révélé que les craintes des agriculteurs de voir la production agrumicole chuter en raison du manque de pluviométrie ont été vite dissipées depuis le lance-

ment fin novembre 2017 de la campagne de récolte qui a permis de constater que la production allait rester «relativement stable». Une quantité de 37 620 quintaux a été récoltée à ce jour sur une superficie de 188,5 hectares ce qui représente 27% de la superficie dédiée à cette culture avec un rendement de 200 qx/hectare contre 229 qx/hectare l'année précédente selon cette même responsable. Devant se poursuivre jusqu'à la fin du mois d'avril, la campagne de récolte ciblera une superficie totale de

686,5 hectares pour 203 300 arbres productifs, a-t-elle ajouté relevant que les principales variétés d'agrumes cultivées sont la Navel Washington, la Navel Thomson et un degré moindre la Double Fine, la Clémentine et la Sanguine. L'agrumiculture est concentrée dans les communes de Guelma, d'Héliopolis, de Belkheir, de Boumehra-Ahmed, d'Oued Fragha, de Bouchehouf, de Beni-Mezline et de Djebala-Khemissi, a ajouté la même responsable. En ce qui concerne le

développement de la production agrumicole, M^{me} Hamouche a fait état de la mise en place depuis 2014 d'un plan d'élargissement des superficies dédiées à l'agrumiculture portant sur la création de 325 hectares supplémentaires de vergers à travers 14 communes. Ce plan a permis jusqu'à présent de créer 55,5 hectares de vergers, exploités par 30 agriculteurs des communes de Bouchehouf et Oued Fragha.

N. F.



Tunisie/ Prochaine élection présidentielle

Youssef Chahed soutiendrait une éventuelle candidature de Béji Caïd Essebsi

■ Le Chef du gouvernement tunisien Youssef Chahed soutiendrait une éventuelle candidature du président Béji Caïd Essebsi à la prochaine élection présidentielle.

Par Mondji H.

« Si il se présente à la prochaine élection présidentielle, je serai à ses côtés », a-t-il déclaré lors d'une interview accordée à l'émission «Kahwa Arbi» (Café arabe) diffusée lundi soir sur Wataniya 1, a rapporté la TAP.

« Je suis convaincu de son projet qui défend l'Etat civil et constitue le prolongement du mouvement national », a-t-il ajouté.

Youssef Chahed a indiqué que « la situation était certes difficile en 2017, mais les indicateurs devront s'améliorer en 2019 », tablant sur un taux de croissance de 3% en 2018 et 5% à l'horizon 2020. « Le programme de réforme pour l'année 2018



comporte deux volets : la fonction publique, les caisses sociales et l'impulsion d'autres moteurs de développement notamment après la reprise de la production des phosphates, la

relance du tourisme et de l'agriculture », a-t-il précisé.

Selon lui, « l'accent sera mis sur l'emploi, notamment celui des jeunes et la promotion de l'initiative privée ».

Pour surmonter les difficultés et garantir la réussite du programme du gouvernement à l'horizon 2020, le chef de l'exécutif tunisien souhaite une « stabilité politique et un climat politique sain », appelant les partis et les organisations de la société civile à « éviter les tensions politiques et se consacrer aux préoccupations des Tunisiens ».

Quant aux élections municipales, Youssef Chahed a indiqué que le gouvernement est prêt à cette échéance qui balise le terrain à la réalisation de la décentralisation et de la démocratie de proximité.

« Une décentralisation qui constituera un changement radical pour le développement local dans le cadre de l'unité de l'Etat », a-t-il dit. M. H./APS

Sahara occidental occupé

Le soutien de l'UE à la pêche marocaine consacré illégalement

En 2017, le Maroc a consacré la majeure partie du soutien sectoriel de l'Union européenne (UE) pour la pêche au développement illégal de cette industrie au Sahara occidental occupé, avec « l'approbation explicite » de l'Union, a dénoncé l'observatoire des ressources du Sahara occidental (WSRW).

Dans le cadre du protocole entre les deux parties, le Maroc reçoit de l'UE une aide annuelle de 14 millions d'euros pour le développement de son secteur de pêche, mais le gouvernement marocain consacre « une part importante » de ce soutien à l'expansion illégale de l'industrie de la pêche dans la partie du Sahara occidental qu'il occupe depuis 1975, relève l'observatoire dans un communiqué. Il précise que le rapport 2017 sur les dépenses sectorielles du Maroc démontre que cette situation se répète pour la troisième année consécutive.

En décembre 2016, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a conclu que les accords d'association et de commerce entre l'UE et le Maroc ne sont pas applicables au Sahara occidental qui est un territoire distinct du Maroc.

WSRW rappelle que « le seul moyen de rendre légal l'application de tels accords au Sahara occidental est d'obtenir le consentement explicite du peuple sahraoui, or, ce dernier n'a jamais été consulté », regrette l'observatoire.

Il dénonce également que l'UE « a fermé les yeux sur cette condition légale et a entamé des négociations avec le Maroc pour modifier l'accord commercial afin qu'il incorpore le Sahara occidental ».

WSRW estime que le rapport du Maroc sur ses dépenses de fonds de l'UE « illustre l'approche absurde de l'UE vis-à-vis des territoires occupés de la Palestine et du Sahara occidental ».

L'observatoire relève qu'à l'expiration du Protocole, en juillet 2018, le Maroc aura reçu un montant total de 56 millions d'euros en soutien sectoriel à la pêche. « De son propre

aveu, le gouvernement marocain aura dépensé au moins 66,5% de ce montant – 37,27 millions d'euros – au Sahara occidental occupé », relève-t-il.

WSRW souligne par ailleurs, que dans son rapport annuel, le Maroc demande à l'UE de financer 36 de ses projets de pêche, dont 15 sont situés au Sahara Occidental occupé et 13 y sont prévus partiellement. Seulement 7 projets vont être réalisés au Maroc, relève WSRW.

L'Observatoire affirme que la Commission européenne est « pleinement consciente » qu'elle finance les projets de pêche du Maroc au Sahara occidental occupé.

L'Union des juristes sahraouis dénonce le pillage des ressources du Sahara occidental

L'Assemblée générale (AG) de l'Union des juristes sahraouis a dénoncé la politique de pillage et d'exploitation illégale des ressources naturelles du Sahara Occidental exercée par l'occupation marocaine ainsi que les procès iniques contre les détenus du groupe Gdeim Izik, appelant la communauté internationale à faire pression sur le Maroc pour l'amener à se conformer à la légalité internationale, et à mettre en place un mécanisme onusien pour la protection du peuple sahraoui.

Selon l'Agence de presse sahraouie, l'Union des juristes sahraouis a réaffirmé lors des travaux pour le renouvellement de ses structures à l'issue du dernier congrès du front Polisario qui s'est tenu lundi, son « soutien total au combat de libération et d'édification sous la direction du front Polisario, seul et unique représentant légitime du peuple sahraoui ». L'Assemblée générale a également condamné le pillage et l'exploitation illégale des ressources naturelles sahraouies, la politique discriminative et arbitraire et la marginalisation exercée par les autorités de l'occupation marocaine contre les travailleurs et les citoyens sahraouis dans

les villes occupées et au sud du Maroc.

Elle a, aussi, exprimé sa « solidarité avec les détenus politiques sahraouis dans les prisons marocaines, exigeant leur libération immédiate et inconditionnelle ».

L'Union a appelé à la création d'un mécanisme onusien à travers la Minurso dans le but d'assurer une protection internationale au peuple sahraoui.

Elle a en outre appelé le gouvernement marocain à « la libération de 151 prisonniers de guerre sahraouis », insistant sur l'impératif de « mettre la lumière sur le sort des disparus sahraouis et de faciliter l'accès des médias, des observateurs, personnalités et délégations parlementaires internationales aux territoires sahraouis occupés ».

L'Assemblée générale des juristes sahraouis a exhorté toutes les composantes du peuple sahraoui à « resserrer les rangs pour faire face à l'occupation marocaine et déjouer ses plans abjects », affirmant que « la résistance demeure la seule voie pour parvenir à la libération de notre peuple et de notre patrie ». Salama Bachir membre du secrétariat national de l'Union générale des travailleurs de Sakiet el Hamra et Oued Edhahab (UGTSARIO), qui a dirigé les travaux de cette rencontre, a mis en avant le rôle des unions professionnelles en tant que fondements de l'union de par leur contribution positive à la défense de la cause nationale sahraouie devant la politique coloniale imposée par le Maroc aux Sahraouis. Il a également appelé les Sahraouis à travailler et à renforcer les acquis de l'Etat sahraoui à tous les niveaux.

Les travaux ont été marqués par la présentation du rapport moral de l'action de l'Union des juristes sahraouis, le débat et l'adoption des projets du statut et du programme d'action national.

Il a également été procédé à l'élection du bureau national de l'Assemblée générale et du nouveau secrétaire général de l'Union des juristes sahraouis.

Ghani Y.

Diplomatie La Libye va recruter 500 agents de sécurité diplomatiques

LE MINISTRE de l'Intérieur du gouvernement libyen soutenu par les Nations unies a approuvé le recrutement de 500 nouveaux agents de sécurité diplomatiques, chargés d'assurer la protection des ambassades et des représentations diplomatiques étrangères en Libye, a déclaré lundi un responsable de la sécurité.

Le colonel Wissam al-Jama, directeur du service de la sécurité diplomatique, a déclaré que cette nouvelle promotion recevrait un entraînement substantiel et des cours intensifs liés aux relations internationales. Il a révélé la semaine dernière qu'un certain nombre d'ambassades de l'Union européenne allaient rouvrir leurs portes au début de l'année.

La plupart des ambassades et missions diplomatiques étrangères en Libye, y compris celle de la Mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL), ont déménagé vers la Tunisie voisine en 2014, suite aux violents affrontements survenus à Tripoli entre groupes armés rivaux. Le ministre libyen des Affaires étrangères Mohamed Sayala avait déclaré en novembre dernier que 30 ambassades étrangères étaient déjà revenues en Libye après plus de trois ans d'absence.

R. M.

Libération des quotas et licences d'importation en 2018

La «délivrance» pour les concessionnaires

Page animée par Ali Zidane

Donneront, donneront pas. Décidément les pouvoirs publics jouent au chat et à la souris avec les concessionnaires automobiles pour l'octroi des licences d'importation des véhicules neufs. Après que le ministre du Commerce avait déclaré qu'en 2018 il n'y aura pas de délivrance de licence voilà que, selon une source très au fait de ce dossier sensible, le Premier ministre vient d'instruire le ministère de tutelle, à savoir les Finances, l'Industrie et le Commerce d'étudier la faisabilité de la chose et d'octroyer aux concessionnaires automobiles les quotas pour pouvoir importer les modèles non concernés par le montage en Algérie. Ce qui est

sûr c'est que les licences seront d'actualité au courant de cette année, probablement au début du deuxième semestre en attendant que les autres concessionnaires en question se lancent dans l'industrie afin de booster le secteur de la sous-traitance qui aidera l'augmentation du taux d'intégration dans le montage de l'automobile en Algérie. A titre de rappel, le système des licences d'importations, mis en vigueur en 2016, sera supprimé en 2018, a annoncé mardi à Alger le ministre du Commerce, Mohamed Benmerradi, lors d'une réunion avec les cadres de son secteur. Par contre, le point de non-retour pour le gouvernement est le nombre de véhicules importés qui ne dépassera point les 35 000 unités en 2018, ce qui permettra toutefois à quelques



Ph. > Ali Zidane/7. A.

acteurs du marché de l'automobile qui devront renouveler leur agrément en cette année de respirer un peu. Autre fait à ne pas négliger par les concessionnaires est celui de l'adaptation de ces derniers des tarifs des

véhicules neufs pour ne pas encourager la spéculation et surtout respecter le cahier des charges en termes de commandes, délais de livraison et disponibilité de la pièce de rechange. Il faut savoir aussi que le ministère du Commerce indique qu'il est mis en place un contingent quantitatif pour les

véhicules automobiles à l'exclusion des collections CKD/SKD destinées au montage de véhicules. Le contingent portera sur les positions tarifaires 87-01, 87-02, 87-03, 87-04 et 87-05 (notamment les véhicules de tourisme, les véhicules de transport de marchandises et les véhicules de transport de personnes).

Importation des véhicules

Près de 7 500 voitures importées en 11 mois

La facture d'importation des véhicules (véhicules de tourisme et ceux de transport de personnes et de marchandises) ainsi que des collections CKD destinées à l'industrie de montage de ces véhicules s'est établie à plus de 1,8 milliard de dollars sur les onze premiers mois de l'année 2017, a appris l'APS auprès des Douanes.



Par catégorie, la facture d'importation globale des véhicules de tourisme et des collections CKD destinées à l'industrie de montage de ce type de véhicule a grimpé à près de 1,43 milliard de dollars sur les onze premiers mois de 2017 contre 1,23 milliard de dollars à la même période de 2016, en hausse de 200 millions de dollars (+16,23%), détaille le Centre national de l'information et des statistiques des Douanes (Cnis). Ainsi, la facture d'importation des collections CKD servant au montage des véhicules de tourisme s'est établie à 1,34 milliard de dollars entre janvier et fin novembre 2017, contre 645 millions de dollars à la même période

de 2016. Quant aux véhicules de tourisme importés, la facture s'est chiffrée à 92,37 millions de dollars contre 585,02 millions de dollars. A noter que ces véhicules de tourisme importés sont ceux qui avaient été commandés dans le cadre des licences de 2016, sachant qu'aucune licence d'importation n'a été octroyée en 2017. Le nombre des véhicules de tourisme importés a été de 7 453 voitures sur les 11 premiers mois de 2017 contre 53 292 voitures à la même période de 2016. Quant aux importations des véhicules de transport de personnes et de marchandises et des collections CKD de cette catégorie de véhicules, elles se

sont chiffrées à 390,7 millions de dollars sur les 11 premiers mois contre 722,21 millions de dollars à la même période de 2016, soit une baisse de plus de 331 millions de dollars (-46%). La facture d'importation des collections CKD des véhicules de transport de personnes et de marchandises a été de 168,44 millions de dollars (contre 159,83 millions de dollars). Le nombre global des véhicules importés (véhicules de tourisme et ceux de transport de personnes et de marchandises) a été de 18 035 unités contre 74 088 unités à la même période de 2016. Par ailleurs, les importations des parties et accessoires des véhicules automobiles (pièces détachées pour les automobiles finies...) ont augmenté à 363,5 millions de dollars contre 357,42 millions de dollars (+1,7%). En outre, les pneumatiques neufs en caoutchouc ont été importés pour 115,18 millions de dollars (contre 131,1 millions de dollars).

Groupe Hasnaoui

Nissan Algérie produira 60 000 véhicules/an



Le Groupe Hasnaoui annonce avoir obtenu le quitus pour lancer une usine de montage des véhicules Nissan, une unité qui produira à terme 60 000 voitures.

Selon le site d'information TSA, le Groupe Hasnaoui vient de décrocher le feu vert des autorités locales pour un projet industriel dans le secteur de l'automobile, une usine d'assemblage des véhicules Nissan sera lancée en 2018, d'une capacité de production de 60 000 unités à terme.

Selon Sefiane Hasnaoui, directeur général de

Nissan Algérie, les travaux de construction de l'usine débiteront début 2018 pour un investissement de 100 millions de dollars. Le début de l'activité est fixé pour la fin de l'année prochaine.

Selon la même source, quatre modèles seront assemblés en Algérie, il s'agit des Nissan Micra, Sunny, Pick-up Navara et le dernier modèle sera dévoilé dans les mois à venir. Quant à la capacité de production, elle sera de 10 000 unités pour la première année, 25 000 six mois après, pour atteindre les 60 000 unités à l'horizon 2021.

Audi sport
Un V6 de 452 ch pour la RS5

Audi Sport vient de troquer l'ancien V8 atmosphérique de sa RS5 pour un tout nouveau V6 biturbo. Le coupé sportif sur base de A5 conserve la même puissance, 450 chevaux, mais explose sa courbe de couple en

passant de 430 Nm à 4 000 tr/min à 600 Nm dès 1 900 tr/min. Toujours plus de vigueur, toujours plus tôt !

Pour faire passer cette débauche de puissance, les ingénieurs d'Audi Sport ont mis

la boîte double-embayage à 7 rapports au garage, la remplaçant par une boîte automatique à 8 vitesses à convertisseur de couple. Capable d'encaisser ce couple camionnesque, cette transmission offre deux visages : en conduite coulée, elle se montre douce et parfaitement gérée, devenant une bête de réactivité lorsque le mode Dynamic est enclenché.

Et les performances s'en ressentent avec notamment un 0 à 100 km/h expédié en 3,9 s (4,5 s auparavant) pour une vitesse maximale allant jusqu'à 250 km/h, et même 280 km/h.

L'autre avantage – et raison principale d'un downsizing – c'est bien évidemment le gain en

consommation et émissions de CO2. La RS5 ne boit «plus» que 8,7 l aux 100 km (10,5 l précédemment) en cycle mixte alors que les émissions de dioxyde de carbone passent sous la barre des 200 g/km (197).

Et puis, une simple pression sur le mode Dynamic et voici que la voiture tombe sur ses amortisseurs, raffermi sa caisse, durcit sa direction électrohydraulique tout en laissant échapper des petites explosions à chaque lever de pied. Génialement schizophrène !

Car c'est quand elle est sollicitée que la RS5 prouve que le downsizing n'a pas tué son âme de sportive. Déjà par son caractère moteur, ne rechignant pas à

prendre des tours et offrant un joli coup de pied aux fesses à bas régime, suivi d'une poussée constante jusqu'à la zone rouge. Seul regret, la sonorité un peu effacée malgré l'échappement sport.

Jamais piègeuse, même quand on essaye de faire pivoter son train arrière au freinage, elle gratifie le conducteur d'une prise en main très aisée, et ce, malgré son tempérament de propulsion, 60% du couple étant envoyés aux roues postérieures. Impossible alors de ne pas déconnecter toutes les aides, la transmission intégrale et le différentiel travaillant de concert afin d'offrir un comportement sain et prévenant.



Iran

Des manifestations pour soutenir le régime

■ Des dizaines de milliers de manifestants pro-régime se sont rassemblés, hier, dans plusieurs villes d'Iran pour condamner les «troubles» qui agitent le pays depuis près d'une semaine, après une nuit plus calme que les précédentes à Téhéran et en province.

Par Rosa C.

Manis de banderoles dénonçant les «fauteurs de troubles», les manifestants reprenaient des slogans en faveur du guide suprême, l'ayatollah Ali Khamenei, mais aussi «mort à l'Amérique» ou «mort à Israël», selon des images diffusées par la télévision d'Etat. Cette TV a montré des images en direct de manifestations massives dans les villes d'Ahvaz (sud-ouest), Arak (centre), Ilam (ouest), Gorgan (nord), ou encore Kermanshah (ouest). «Nous offrons à notre guide le sang qui coule dans nos veines», scandaient encore ces manifestants, dont certains brandissaient des drapeaux iraniens. Ces manifestations interviennent après une

nuit calme dans la capitale Téhéran, contrastant avec les protestations contre l'austérité économique et le pouvoir qui agitent depuis le 28 décembre l'ensemble du pays. Ces troubles ont été marqués jusqu'à présent par la mort de 21 personnes – en majorité des manifestants – et des centaines d'arrestations. Alors que le président américain Donald Trump, qui a fait de l'Iran sa bête noire, n'a eu de cesse de soutenir les manifestations, Washington a accueilli mardi la pression sur Téhéran.

L'ambassadrice américaine à l'ONU, Nikki Haley, a demandé des «réunions d'urgence du Conseil de sécurité à New York et du Conseil des droits de l'Homme à Genève» pour discuter de «la liberté» réclamée par le



peuple iranien. Le président Hassan Rohani avait pour sa part qualifié de «petite minorité» les fauteurs de troubles et signalé que le peuple allait leur répondre. Il avait assuré que le pouvoir allait, si nécessaire, mobiliser des millions de personnes pour faire cesser les violences. Le principal groupe réformateur, emmené par l'ex-président Mohammad Khatami, a condamné les violences et la «profonde duperie» des Etats-Unis. Dans les rues de la capitale, beaucoup d'habitants disent comprendre les motifs socio-économiques des protestations, sans équivalent depuis 2009, alors que le taux de chômage s'élève à 40% chez les jeunes. Mais ils condamnent publique-

ment les violences. «La tranche la plus pauvre de la société est vraiment sous pression, mais je ne pense pas que cela va continuer», a affirmé, mardi à l'AFP, Sakineh Eidi, pharmacienne de 37 ans à Téhéran. «Même ceux qui ont vandalisé et incendié des biens publics savent (...) que l'insécurité dans le pays n'est dans l'intérêt de personne», a-t-elle ajouté. D'autres rejettent la ligne officielle selon laquelle des puissances étrangères se trouvent derrière les troubles. «Je ne suis pas d'accord, les gens ont atteint un stade où ils ne peuvent plus tolérer cette pression des autorités, ils ont craqué et sont maintenant dans la rue», a dit Soraya Saadaat, 54 ans, au chômage. La nuit de mardi à hier a été rela-

tivement calme à Téhéran, qui avait connu de petites manifestations les trois nuits précédentes, selon les médias et des responsables. Le déploiement policier était aussi moins visible que les jours précédents, ont constaté des journalistes de l'AFP. Selon des chiffres publiés par les autorités, 450 personnes ont été arrêtées à Téhéran depuis samedi soir et des centaines d'autres en province. Mardi, l'ayatollah Ali Khamenei, a accusé les «ennemis» de l'Iran de porter atteinte au régime, sans plus de précisions. Les autorités iraniennes accusent les Moudjahidine du peuple, qualifiés par le pouvoir iranien d'«hypocrites», d'alimenter les violences et d'être liés à l'Arabie saoudite, rivale régionale de l'Iran. Dans un entretien téléphonique avec son homologue français Emmanuel Macron, le président iranien a demandé au gouvernement français de prendre des mesures contre les activités de ce «groupe terroriste» iranien basé en France et impliqué selon lui dans les récentes manifestations, a rapporté la TV d'Etat. Dans ce contexte, la visite à Téhéran du ministre français des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, a été reportée sine die.

Ce déplacement devait servir de préparatifs à une visite du président Macron, la première d'un chef d'Etat français en Iran depuis des décennies, dans un contexte de remise en cause par Washington de l'accord de 2015 sur le nucléaire iranien. R. C.



Points chauds

Chantage

Par Fouzia Mahmoudi

Donald Trump a réussi en seulement quelques semaines à ruiner des décennies d'efforts américains pour un processus de paix au Proche-Orient ainsi qu'à réduire à néant le rôle de médiateur de Washington entre Palestiniens et Israéliens. Depuis son annonce unilatérale de reconnaissance de Jérusalem comme capitale de l'Etat d'Israël, il n'a cessé de multiplier les déclarations hostiles à l'égard de l'Autorité palestinienne. Mais il vient aujourd'hui de franchir un nouveau palier en menaçant cette semaine de couper l'aide financière des Etats-Unis aux Palestiniens, ce qui aussitôt dénoncé un «chantage» américain. «Nous payons les Palestiniens des centaines de millions de dollars par un sans reconnaissance ou respect de leur part», a tweeté Donald Trump. «Puisque les Palestiniens ne sont plus disposés à parler de paix, pourquoi devrions-nous leur verser des paiements massifs à l'avenir ?», a ajouté le président américain. Hanan Ashrawi, membre du comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a réagi en proclamant : «Nous ne céderons pas au chantage (...). Maintenant il (Trump) ose accuser les Palestiniens des conséquences de ses actions irresponsables», a affirmé Ashrawi dans un communiqué. Les Etats-Unis avaient menacé de prendre des mesures de rétorsion après un vote à l'Assemblée générale de l'ONU, le mois dernier, condamnant la reconnaissance par Washington de Jérusalem comme capitale d'Israël. «Nous nous en souviendrons quand on nous demandera encore une fois de verser la plus importante contribution financière à l'ONU», avait lancé l'ambassadrice américaine aux Nations unies, Nikki Haley. Se faisant la porte-voix du président républicain, elle avait déploré devoir «payer pour le privilège douteux d'être méprisés», menaçant à nouveau de «mieux dépenser» l'argent des Américains à l'avenir. Depuis son arrivée à la Maison-Blanche, Trump s'est targué de pouvoir obtenir un accord de paix entre Israéliens et Palestiniens, un dossier sur lequel tous ses prédécesseurs ont échoué. L'émissaire du président américain pour le Proche-Orient, Jason Greenblatt, multiplie depuis des mois les rencontres dans la région pour tenter de relancer l'entreprise de paix moribonde. Jared Kushner, gendre et conseiller de Trump, est également chargé de travailler sur un plan de paix. Mais cette nouvelle mesure de sanctions à l'encontre des Palestiniens promet de rendre encore plus hasardeuse toute reprise du processus de paix. Par ailleurs, les espoirs d'une solution à deux Etats ont encore été touchés ce mardi lorsque le Parlement israélien a adopté un projet de loi visant à compliquer le passage sous souveraineté palestinienne de certaines zones de Jérusalem dans le cadre d'un futur accord de paix. «Une déclaration de guerre» pour le président palestinien Mahmoud Abbas. Or, Trump souhaite devenir une légende en résolvant le conflit israélo-palestinien tout en étant foncièrement et ouvertement en faveur de l'Etat israélien et en s'étonnant de l'hostilité qu'il récolte en conséquence de la part des Palestiniens qui, habitués au favoritisme dont a toujours bénéficié Israël de la part de l'Occident, sont aujourd'hui confrontés à un tout nouveau type de préjudice. La Maison-Blanche se retrouve ainsi à jouer les rôles de juge et partie et les Palestiniens devraient, selon Trump, non seulement l'accepter, mais s'en féliciter. Les Palestiniens, épargnés durant la première année de mandat du président républicain, sont désormais dans son collimateur et la situation dans la région ne peut aller que de mal en pis. F. M.

Corées

Remise en service du téléphone rouge intercoréen après l'offre de dialogue de Séoul

Les deux Corées ont remis en service hier un téléphone rouge transfrontalier fermé depuis 2016, continuant à jouer l'ouverture malgré les railleries de Donald Trump qui s'est vanté d'avoir un bouton nucléaire «beaucoup plus gros» que celui de Kim Jong-Un. Le canal de communication de Panmunjom, village frontalier où fut signé le cessez-le-feu de la guerre de Corée (1950-53), a été rouvert à 06h30 GMT après quasiment deux ans de fermeture. «La conversation téléphonique a duré 20 minutes», a déclaré à l'AFP un responsable du ministère sud-coréen de l'Unification, sans autre précision dans l'immédiat. Cette remise en service survient après l'offre de dialogue de Séoul qui répondait lui-même à une main tendue du dirigeant nord-coréen, lequel a évoqué une participation au JO d'hiver qui s'ouvrent le mois prochain en Corée du Sud. Kim Jong-Un s'est servi lundi de son adresse du Nouvel An à la Nation pour faire ce geste rarissime en direction du Sud dans un contexte de tensions croissantes. Le Nord a multiplié

ces derniers mois les tirs de missiles balistiques et mené son sixième essai nucléaire, déroulant ses ambitions militaires envers et contre tout. Séoul a répondu en proposant la tenue le 9 janvier, pour la première fois depuis 2015, de discussions de haut niveau à Panmunjom sur les JO mais aussi «d'autres questions d'intérêt mutuel pour l'amélioration des relations intercoréennes». Le dirigeant nord-coréen avait également profité de son discours du Nouvel An pour répéter que son pays était un Etat nucléaire à part entière, avertissant qu'il avait en permanence à sa portée le «bouton» atomique. La déclaration a suscité un nouveau tweet de Donald Trump, dans son style très personnel. «Le leader nord-coréen Kim Jong-Un vient d'affirmer que le "bouton nucléaire est sur son bureau en permanence". Qu'un membre de son régime affamé et épuisé l'informe que moi aussi j'ai un bouton nucléaire, mais il est beaucoup plus gros et plus puissant que le sien, et il fonctionne !», a écrit le président américain. Washington a également balayé

la perspective d'un dialogue intercoréen. L'ambassadrice américaine à l'ONU, Nikki Haley a jugé qu'il ne s'agirait que d'un simple «rafistolage». La porte-parole du département d'Etat Heather Nauert a estimé que M. Kim «pourrait être en train de tenter d'enfoncer un coin» entre Séoul et Washington. Pyongyang n'a pas semblé ému par la réaction américaine. Kim Jong-Un a «salué» le soutien apporté par Séoul à sa proposition, selon Ri Son-Gwon, chef du Comité nord-coréen pour la réunification pacifique de la Corée (CRPC).

Le Nord et Sud sont séparés depuis des décennies par la Zone démilitarisée (DMZ), l'une des frontières les plus fortement armées du monde. Les derniers pourparlers bilatéraux de décembre 2015 s'étaient soldés par un échec. La ligne téléphonique de Panmunjom servait aux deux pays à faire le point deux fois par jour avant d'être coupée en février 2016 suite à la détérioration des relations bilatérales consécutive à leur différend sur le complexe industriel conjoint de Kaesong.



Après des décennies d'absence

Idir anime deux spectacles à Alger

■ L'icône de la chanson kabyle est au rendez-vous ce soir et demain à la Coupole du Complexe olympique Mohamed-Boudiaf. Il s'agit de l'artiste Idir qui revient après une longue absence de la scène culturelle algérienne. Un public nombreux a déjà acheté les tickets pour assister au grand spectacle où plusieurs chansons du répertoire de l'artiste seront revisitées ainsi que des chansons nouvelles. A cette occasion, des artistes français partageront la scène avec Idir.

Par Abla Selles

Le public algérien a rendez-vous aujourd'hui et demain à Alger avec Idir, l'icône de la chanson algérienne d'expression kabyle, de retour sur la scène artistique algérienne après une absence de près de 40 ans, dans un concert-événement placé sous le signe des retrouvailles.

Trente musiciens et un groupe de choristes accompagneront Idir ce soir et demain qui devra partager la scène de la coupole du Complexe olympique Mohamed-Boudiaf avec des chanteurs français, à l'instar de Gérard Lenorman et Maxime Le Forestier qui avaient participé à son dernier album sorti en 2017.

Le grand retour d'Idir sur la scène artistique nationale coïncide avec les fêtes de l'an berbère



Yennayer, et ouvrira la voie à une tournée nationale qui verra ce grand chantre de la chanson kabyle se produire à Tizi Ouzou, Béjaïa, Bouira, Constantine, Batna, Annaba, Tlemcen, entre autres, à partir de mai prochain.

Le choix de la Coupole pour les deux premiers spectacles est dans l'intention de satisfaire le plus grand nombre de spectateurs. A Béjaïa c'est au stade Benallouache que le chanteur va se produire alors qu'à Constantine il se produira à la salle du Zénith.

L'interprète de la chanson «Avava inouva», tube planétaire interprété dans une trentaine de langues, a indiqué en réponse à une question de la presse qu'il n'existe pas de projet d'album avec les chanteurs kabyles de sa génération, à l'image de Ait Mengellet, Djamel Allam ou Takfarinas, car chacun a son style de chanson et sa force

musicale. Enfin, la tournée de Idir coïncidera avec la sortie d'un coffret de CD édité par l'Onda, contenant toutes les œuvres du chanteur, au grand bonheur de ses fans et de ses admirateurs.

Absent de la scène algérienne depuis 1979, année de sa dernière apparition, Idir revient à la rencontre de son public, alors que l'identité amazighe, une cause pour laquelle il n'a cessé de militer par son art, remporte victoire sur victoire.

A.S.

Nominée pour le Golden Globes

Jessica Chastain héroïne dans «Le Grand Jeu»

On lui doit «A la Maison-Blanche», «The Newsroom», les scénarios de Steve Jobs, «Le Stratège» ou encore de «The Social Network». Mais, Aaron Sorkin n'était encore jamais passé derrière la caméra. Pour «Le Grand Jeu», en salles le 03 janvier, son premier film en tant que réalisateur, le célèbre scénariste a, sans surprise, porté son choix sur une histoire vraie, complètement folle : celle de Molly Bloom...

Ancienne championne de ski, Molly abandonne, à la suite d'une grave blessure, son rêve olympique. Elle met ensuite entre parenthèses son second rêve, celui de devenir avocate, lorsqu'elle commence à aider son patron à organiser des parties de poker ultra select et clandestines. Virée sans ménagement, Molly rebondit à nouveau et récupère le filon pour fonder son propre empire de jeu clandestin. Un empire de luxe où se côtoient alors grands sportifs, pontes de la finance mais aussi stars de cinéma, comme Tobey Maguire ou Leonardo DiCaprio, dont les noms ne sont jamais dévoilés dans le film, Sorkin ayant sciemment mélangé plusieurs personnes réelles pour créer ses personnages secondaires afin de préserver l'anonymat des personnalités impliquées.

En chemin, Molly Bloom abandonne beaucoup de ce qu'elle est.

Après plusieurs années passées à ce rythme insensé, l'ascension de Molly est fina-

lement stoppée net par le FBI, en 2013. De cette histoire incroyable, qui a défrayé la chronique, Bloom a tiré un livre, Molly's Game, qui a servi de base à Aaron Sorkin pour son film.

Pour camper cette héroïne haute en couleurs et plus complexe que l'image bling-bling qu'en ont véhiculée les tabloïds à l'époque, c'est Jessica Chastain qui a été choisie. Armée des 200 pages et quelques de script de Sorkin, l'héroïne de Zero Dark Thirty et d'Interstellar s'est glissée dans la peau et les robes glamours de Molly, afin d'incarner au mieux cette femme indépendante, intelli-

gente aussi ambitieuse qu'intègre et solitaire.

C'est justement avec ce rôle que Jessica Chastain concourra aux prochains Golden Globes dans la catégorie Meilleure Actrice



face à Meryl Streep, Sally Hawkins, Frances McDormand et Michelle Williams.

R. C.

Afin de créer une génération de spécialistes dans le domaine

Appel à la candidature à un Master en conservation des biens culturels

L'École nationale de conservation et de restauration des biens culturels (ENCRBC) a annoncé officiellement via sa page Facebook le lancement d'un Master professionnel en conservation pour septembre

2018.

La formation autour de la Conservation - Restauration des biens culturels est une réponse aux évolutions constantes des techniques et des technologies en matière de sauvegarde du

patrimoine, son insertion dans un cadre universitaire va dans le même sens et l'école, créée en 2008, s'attelle depuis à former de futurs cadres dans le domaine.

La durée du Master sera de deux années et sera gratuit pour

toute personne ayant un diplôme de premier cycle confirmé, soit une licence. Les modalités d'inscriptions et d'autres informations utiles seront dévoilées au courant de l'année prochaine.

R. C.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Salle La Coupole du complexe sportif Mohamed-Boudiaf (Alger)

Jeudi 4 et vendredi 5 janvier 2018 à 18h :

Concert d'Idir. Prix du billet : 2 000 DA en tribune et 3 000 DA en salle (terrain). Les billets sont en vente dans les bureaux de l'Onda à Alger et Tizi-ouzou et à la Coupole.

Ezzou'Art Galerie du Centre commercial & de loisirs de Bab-Ezzouar (Alger)

Jusqu'au 11 janvier: Exposition «Mad'Art» de l'artiste peintre et écrivain Jaoudet Gassouma.

Galerie des ateliers Bouffée d'Art

Jusqu'au 13 janvier : Exposition-vente collective de peintures avec les artistes Moussa Bourdine, Noureddine Chegrane, Moncef Guita et Rezki Zerarti.

Salle des Actes de l'Institut Cervantès d'Alger

Jusqu'au 25 janvier: A l'occasion du 80^e anniversaire du «Guernica» de Picasso, l'ambassade d'Espagne et l'Institut Cervantès d'Alger organisent une exposition intitulée «Dialogue hispano-algérien sur le Guernica».

Musée d'art moderne d'Oran

Jusqu'au 4 janvier: Exposition collective «Art Mature» de Abderrahmane Mekki, Mourad Belmekki, Othmane Mersali, Oulhaci Mohamed et Belhachemi Noureddine.

Galerie Mohammed-Racim (7, avenue Pasteur, Alger-Centre)

Jusqu'au janvier: Exposition de peinture thème : «L'Algérie porte d'Afrique» avec les artistes peintres Hakim Bouchakour, Dokman Omar Dris, Tahar Hadhoud.

Musée national d'art moderne et contemporain

Jusqu'au 4 janvier 2018 : Exposition «Portraits et paysages dans la collection du musée».



Coup-franc direct

Basta des conflits !

Par Mahfoud M.

Le président de la Ligue professionnelle, Mahfoud Kerbadj, s'est senti encore une fois obligé de s'expliquer et de déclarer qu'il n'était pas contre le président de la FAF, Kheireddine Zetchi. C'est un disque qui revient depuis l'élection de ce dernier à la tête de la fédération, alimenté par des gens soucieux de garder une certaine tension entre les deux hommes et les deux entités pour continuer à semer le doute et imposer une ligne de conduite. L'opinion publique sportive et les férus de la balle ronde nationale en ont marre de ce conflit qui revient à chaque fois avec ces suspensions nourries par des personnes malintentionnées. Les deux hommes doivent arrêter ces chamailleries et se concentrer plus sur leur travail et ceux qui nourrissent ces conflits doivent arrêter de semer la zizanie. Les deux institutions sont très importantes et doivent plutôt coordonner leurs actions pour le bien du football qui ne peut pas se trouver encore une fois dans une crise qui le conduira à la dérive. Il faut dire basta à ces conflits qui ne permettent pas au football national de relever la tête, lui qui se doit de retrouver sa place dans le concert des nations africaines dans un premier temps, surtout que cela fait longtemps qu'il est dans une situation difficile.

M. M.

Ligue II Mobilis (16^e journée)

L'ASAM à l'épreuve des Ziannides

Le leader de la Ligue II Mobilis, l'AS Ain Milia, abordera le début de la phase retour de la Ligue II Mobilis avec une rencontre piège à domicile face au WA Tlemcen. Même si les gars d'Aïn Milia partent avec les faveurs du pronostic, il n'empêche qu'ils doivent faire très attention à cette équipe zianide qui souhaite sortir de la situation difficile dans laquelle elle se trouve. Le dauphin, le MO Béjaïa, lui, se rend à Oran pour croiser le fer avec l'ASMO et risque de laisser des plumes. Les gars de la ville des Hammadites savent ce qui les attend lors de cette empoignade et se donneront certainement à fond pour revenir avec le meilleur résultat possible. Néanmoins, cela ne sera pas facile pour les poulains de Biskri qui devront se donner à fond s'ils souhaitent vraiment s'en sortir et prendre le dessus sur leur vis-à-vis. L'ASO qui reste dans le sillage du groupe de tête reçoit la fébrile équipe du GC Mascara et ne devrait pas trouver de peine à l'emporter, même si elle devra quand même se donner à fond

pour ne pas laisser filer les trois points. Le choc de la journée sera le match entre la JSM Béjaïa et le RC Rézizane. Les Bougiotes qui ont réalisé une phase aller difficile souhaitent débiter cette phase retour en force et pour cela ils devront prendre les trois points face aux Rézizanais. Ces derniers qui ont laissé partir quelques éléments-clés et n'ont pas effectué de recrutement pour ce mercato d'hiver auront du mal à enregistrer un résultat probant lors de ce déplacement. Le derby de l'Est entre le CA Batna et le CA Bordj Bou-Arréridj s'annonce équilibré avec un avantage quand même pour les locaux qui souhaitent se reprendre, même si les visiteurs qui ont fait un recrutement judicieux comptent se reprendre et se relancer dans la course à la remontée en Ligue I.

M.M.

Le programme :

Vendredi 5 janvier 2018 à 15h :

ASAM-WAT - CAB-CABBA

JSMS-ABS - MCS-MCEE

ASMO-MOB - RCK-CRBAF

JSMB-RCR - ASO-GCM

LE PRÉSIDENT de la Ligue de football professionnel (LFP), Mahfoud Kerbadj, a indiqué, mardi, que sa ligue attendait la réception des dossiers relatifs aux ligues de la part du Commission de règlement des règlements et des litiges (CRL), en vue de réhabiliter ses nouveaux joueurs au cas où elle présenterait des justificatifs indispensables au dossier, et que les clubs qui ne s'y conformeraient pas seraient interdits de recrutement au cours de la période des transitions hivernales, exprimé son souhait de trouver une solution qui satisfait toutes les parties. M. Kerbadj n'a toutefois pas exclu le recours par la commission de discipline quant au retrait des points des clubs, au cours de la réunion qu'a tenue la Ligue avec les clubs de L1 et L2, mardi, à l'hôtel Dar Soltane à Hussein-Dey (Alger). «Nous avons demandé à Medouar, Hemar et Slimane, en leur qualité

de représentants de clubs au sein de la Commission des règlements et des litiges (CRL), de nous faire parvenir, dans les prochaines 48 heures, les dossiers qui ont été réglés et qui demeurent en instance, aux fins de leur examen et de présentation de nouveaux congés des joueurs dont la situation a été réglée avec leurs nouvelles équipes. Quant aux clubs qui n'ont pas donné les garanties nécessaires, ils demeureront interdits de recrutement à travers le mercato hivernal. Après, des mesures disciplinaires seront engagées à leur encontre et qui peuvent arriver au défalcation de points, chose que je ne souhaite pas», a déclaré M. Kerbadj, au terme de la réunion. A ce titre, le président de la ligue a fait état de l'existence de la possibilité d'arriver à une solution qui satisfait l'ensemble des parties pour le règlement de ces litiges financiers. Le président de la Ligue de football

Ligue I Mobilis (16^e journée)

La JSS pour débiter fort

■ La ligue I reprend ses droits après une mini-trêve de quelques jours, avec la première journée de la phase retour qui débute demain vendredi.



Les gars de la Saoura veulent débiter en force

Par Mahfoud M.

Trois matchs seront au programme, dont celui qui opposera le dauphin, la JS Saoura à la JS Kabylie dans une empoignade qui s'annonce palpitante. Ainsi, les Sudistes qui ont laissé filer quelques points dans les ultimes journées de la phase aller, souhaitent démarrer en trombe en enregistrant un premier succès lors de ce match face aux Canaris. Les poulains de Bouali savent ce qui les attend et sont conscients du fait qu'il faut réussir cette entame de la deuxième phase du championnat pour rester dans la course à une place qualificative à une compétition africaine. Toutefois,

leur mission ne sera pas de tout repos devant une équipe kabyle décidée à se refaire une santé après le ratage de la phase aller. Les Canaris qui se sont bien renforcés lors de ce mercato d'hiver, veulent réussir ce déplacement et revenir au moins avec le point du nul. Les poulains d'Aït Djoudi se donneront à fond pour revenir avec un résultat probant. L'USM El Harrach qui a vécu une situation difficile à l'aller, souhaite se reprendre en recevant l'Entente de Sétif à domicile au stade du 1^{er} novembre d'El Harrach. Les banlieusards qui savent ce qui les attend lors de cette deuxième phase de Ligue I sont conscients du fait qu'ils doivent engranger un maximum de points à domicile pour s'éloigner de la zone

rouge. Toutefois, cela ne sera pas facile devant une équipe de l'Entente qui se déplacera à Alger avec la ferme intention d'enregistrer un résultat probant pour se relancer dans la course pour le titre. Les coéquipiers de Djabou sont décidés à revenir au moins avec le point du nul. Le DRB Tadjenant donnera la réplique à l'O Médéa et fera tout ce qui est en son possible pour continuer sa remontée dans le classement surtout qu'elle affronte une équipe en perte de vitesse.

M. M.

Le programme :

Vendredi 5 janvier 2018 :

DRBT-OM

USMH-ESS

JSS-JSK

Réunion LFP-présidents des clubs de L1 et L2

Kerbadj souhaite trouver une solution pour les litiges

professionnel (LFP), Mahfoud Kerbadj, a mis en garde contre le sort des équipes en l'absence des ressources de financement, indiquant que «les équipes sont tenues à respecter leurs engagements financiers envers les joueurs afin d'éviter le recours à la commission des litiges (...) Il faut réduire la masse salariale à partir de la prochaine saison en l'absence de ressources de financement et au vu de la crise que traverse le pays». Concernant le calendrier de la phase retour, M. Kerbadj a révélé qu'il était obligé de finir les compétitions du championnat national le 18 mai, conformément aux instructions de la FIFA en prévision de la Coupe du monde Russie 2018 qui se déroulera entre les 14 juin et 15 juillet. «J'ai demandé aux équipes participant aux compétitions continentales de respecter le calendrier de la phase retour pour clôturer le championnat le 18 mai et éviter

les reports répétés des matchs», a-t-il fait savoir. «Nous avons préparé les dossiers pour défendre les intérêts des clubs et trouver une solution consensuelle au cours de la rencontre de jeudi prochain afin d'éviter un départ collectif des joueurs de certaines équipes», a indiqué, pour sa part, le porte-parole officiel de l'ASO Chlef et représentant des clubs au sein de la commission des conflits. «Les choses ont changé au niveau de la Commission des litiges avec la présence de représentants des clubs car il n'y a plus de juge unique pour statuer sur tous les dossiers. Nous avons également proposé d'intégrer des représentants des présidents de clubs, des entraîneurs et des joueurs au sein du tribunal d'arbitrage sportif afin de permettre à chaque partie de défendre ses droits», a ajouté M. Medouar. Les présidents des clubs ayant pris part à la réunion ont voté pour le retour du

«Forum des présidents», présidé autrefois par Mahfoud Kerbadj, comme force de proposition auprès de la ligue, de la fédération et même du ministère de tutelle. «Les avis des présidents de clubs sont toujours bénéfiques pour les instances et c'est pour cette raison que toutes les parties ont voté pour le Forum, et ce, avec la bénédiction du président de la FAF, qui en fut lui-même membre», a ajouté M. Medouar au terme de la réunion. Le président de la LFP, Mahfoud Kerbadj, a démenti lors de son allocation à l'ouverture des travaux de cette réunion, l'existence de toute tentative de «coup d'Etat» contre le président de la FAF, Kheireddine Zetchi, affirmant dans ce sens que «nous constituons une seule famille qui travaille pour le bien du football algérien en dépit de tous les problèmes qui existent ou divergences de points de vue. Nous ne sommes pas en guerre».

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Nuit du nouvel an à Béjaïa

33 personnes arrêtées et transférées aux services concernés

«LES SERVICES de police de la wilaya de Béjaïa ont saisi 26 207 unités de produits pyrotechniques dont des pétards, feux d'artifice etc., dans le cadre d'une opération de prévention et de lutte contre le commerce informel lancée depuis le 24 décembre dernier», a indiqué la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Les mêmes services ont élaboré 10 dossiers judiciaires à l'encontre des personnes impliquées. Par ailleurs, la police a réussi, lors de descentes et rondes policières menées la nuit du nouvel an dans des lieux suspects, à arrêter et transférer 33 personnes vers les différents services après contrôle de 31 véhicules et 113 personnes, ajoute-t-on. H. C.

Wilaya de Blida

Deux blessés dans le séisme d'Oued Djer

DEUX personnes ont été blessées suite à des mouvements de panique provoqués par le séisme de magnitude de 5 sur l'échelle de Richter, enregistré mardi soir à Oued Djer (environ 30 km au sud-ouest de Blida), indique hier un bilan des services de la Protection civile. Les deux blessés ont été traités sur place, puis évacués vers l'hôpital d'El Affroun, précise-t-on de même source. Dans la wilaya d'Ain Defla, les services de la Protection civile font état de l'effondrement partiel du plafond d'une habitation construite en toub (blocs de terre séchée avec de la paille) à la cité El Nessissa, dans la commune de Boumedfaa, sans que l'on ait à déplorer de victimes. Le séisme, enregistré mardi soir à 21h59 mn à 4 km au sud-ouest d'Oued Djer, a été ressenti dans les wilayas de Blida, Ain Defla, Tipasa, Médéa, Alger et Boumerdès. La Protection civile a indiqué que ses unités ont effectué juste après la secousse des opérations de reconnaissance à travers ces wilayas afin d'«évaluer la situation et rassurer la population», notamment à Oued Djer et les localités voisines.

Installation d'une cellule de crise

Une cellule de crise a été installée au niveau de la commune d'Oued Djer (Ouest de Blida) pour le suivi des séquences de la secousse tellurique ayant frappé la région dans la nuit de mardi, a-t-on appris, hier, auprès des services de la Protection civile de la wilaya. La cellule, composée de directeurs exécutifs des secteurs de la Santé et la

Population, les Travaux publics et l'Action sociale, a pour mission le recensement des bâtiments fissurés, suite à cette secousse d'une magnitude de 5,0 sur l'échelle de Richter, est-il ajouté de même source. Exception faite de deux personnes légèrement blessées suite au mouvement de panique, qui ont été assistées sur place, avant leur transfert à l'hôpital d'El Affroun, ce tremblement de terre n'a fait ni victimes, ni dégâts matériels, selon le constat fait par les équipes de la Protection civile sur le terrain. Cette secousse a suscité un grand mouvement de panique chez les habitants de la wilaya, de Blida, dont notamment ceux d'Oued Djer, qui étaient nombreux à sortir de leurs maisons par peur des répliques. Nombreux parmi eux ont passé la nuit dehors, particulièrement ceux résidant dans des habitations précaires, endommagées par le séisme. Selon le P/APC d'Oued Djer, Chiker Yekhlef, les services de la commune ont prêté assistance à la population dès les premiers instants de la secousse, tandis que la direction de l'Action sociale a mobilisé, sur place, des cellules de proximité pour la prise en charge des personnes affectées, dont les malades chroniques et les personnes âgées, a indiqué le directeur du secteur.

Trois répliques ont suivi ce séisme, dont la dernière, enregistrée hier à 10h18 dans la wilaya de Blida, indique le Centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (Craag) dans un communiqué.

H. Y.

Conseil de la nation

Séance plénière aujourd'hui consacrée aux questions orales

LE CONSEIL de la nation tient aujourd'hui à 10h une séance plénière consacrée aux questions orales à poser à plusieurs membres du gouvernement, a indiqué hier un communiqué du Conseil. Ces questions concernent, selon la même source, le Premier ministre et les secteurs de la Justice, des Ressources en eau, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, de l'Environnement et des Energies renouvelables. R. N.

Manifestations en Iran : Khamenei évoque la main étrangère



LOUMIS

Djalou@hotmail.com

Saisie d'un quintal de kif traité à Oran

Un réseau international de trafic de drogue démantelé

■ Les services spécialisés de la sûreté de la wilaya d'Oran ont démantelé, mardi, un réseau international de trafic de drogue et saisi une quantité d'un quintal de kif traité, a-t-on appris, hier, du chef de la cellule de communication de ce corps constitué.

Par Hani Y.

Au cours d'un point de presse, le commissaire Abderrahmane Rahmani a indiqué que ce réseau, composé de trois individus dont deux dangereux barons de la drogue, a été démantelé à Maghnia, dans la wilaya de Tlemcen, et à Tébessa aux frontières Est du

pays, suite à l'élargissement de la compétence et des investigations approfondies qui ont duré deux mois. Cette opération a permis la découverte, à bord d'un véhicule, d'une quantité d'un quintal de kif traité et d'une somme de 15 millions DA représentant les revenus de ce trafic de drogue. Deux véhicules tou-

ristiques utilisés dans les déplacements des membres de ce réseau, des permis de conduire, des plaques d'immatriculation, des puces de téléphones portables ainsi que de fausses cartes d'identité ont été également saisis par les policiers, a ajouté la même source. H. Y./APS

PAF à Béjaïa

Un binational recherché arrêté

«La brigade de police des frontières de l'aéroport Abane-Ramdane de Béjaïa a prononcé, ces derniers jours, à l'arrestation d'un binational recherché par la justice pour faux et usage

de faux, falsification de documents officiels et imitation de sceaux», a-t-on appris de la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Il s'agit d'un homme de 49 ans répondant aux initiales de

S.T., binational et originaire de la commune de Semaoune, dans la wilaya de Béjaïa. Ce dernier a été intercepté lors de son débarquement et suite à un contrôle d'identité dans le fichier électronique. «L'individu a été transféré aux autorités compétentes pour un complément des procédures réglementaires», précise la même source. H. C.

Tizi Ouzou

Des voleurs de bétail sous les verrous

DEUX individus ont été arrêtés en fin de semaine écoulée par les éléments de la Gendarmerie nationale à Ouacifs (35 km au sud de Tizi Ouzou), a indiqué, hier, la cellule de communication du groupe local du même corps constitué dans un communiqué. Ils ont été interceptés à un point de contrôle dressé par des gendarmes, suite aux renseignements qui leur sont parvenus, faisant état de plusieurs actes de vol de bétail, selon les indications fournies par la même source. Les deux mis en cause ont été interpellés samedi dernier à bord d'un véhicule dans lequel se trouvaient 7 têtes de bétail dérobées depuis une écurie du village Ait Aggad, dans la commune d'Ait Boumahdi (daïra Ouacifs). Jugés dimanche dernier, l'un des deux mis en cause a été condamné à 5 années de prison ferme assortie d'une amende de 2 000 dinars, en plus du dédommagement de la victime à hauteur de 12 000 dinars. Le second individu, qui a présenté un dossier médical selon lequel il souffrirait de troubles psychiatriques, a été placé sous mandat de dépôt en attendant les conclusions de l'expertise d'un psychiatre ordonnée par le procureur de la République des Ouacifs. Hamid M.

«Raconte-moi Alger» à la librairie Chaïb Dzair Rencontre dédicace avec M.A. Himeur

LA LIBRAIRIE Chaïb Dzair de l'ANEP vous convie à une rencontre avec l'auteur Mohamed Arezki Himeur, autour de son livre «Raconte-moi Alger» (éditions Anep), suivie d'une vente dédicace, le jeudi 4 janvier 2018 à partir de 14h00 à la librairie Chaïb Dzair, sise 1, avenue Pasteur Alger-Centre. Le public est convié.